



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL
DE LA COMMUNE DE BERTRANGE**

SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUILLET 2021

Date de l'annonce publique : 09.07.2021

Date de la convocation des conseillers : 09.07.2021

Présents: M. Frank COLABIANCHI, bourgmestre, Mme Monique SMIT-THIJS, et M. Patrick MICHELS, échevins, MM. Frank DEMUYSER, Carlo LUX, Fernand CAAS, Mohamed BEN KHEDHER, Guy WEIRICH, Marc LANG, Mme Marie-France BEMTGEN-JOST, MM. Roger MILLER, Gordon BRAUN, conseillers
M. Georges FRANCK, secrétaire
Excusé: M. Youri DE SMET, conseiller (point 2)
Procuration: M. Youri DE SMET, absent lors de la séance de ce jour, a donné procuration à M. Patrick MICHELS pour voter en son nom (points 1 et 3-21)

17.I.3 REGLEMENT-TARIF – COURS DE LANGUE : ABROGATION

Le conseil communal,

Revu le règlement du 1^{er} octobre 2004 fixant le droit d'inscription annuel pour les cours de langue à 100 € par personne, approuvé par le Ministère de l'Intérieur le 14.10.2004 réf. 4.0042,

Considérant que le règlement précité est devenu sans objet et qu'il y a donc lieu de l'abroger,

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

avec toutes les voix décide :

1. d'abroger le règlement du 1^{er} octobre 2004 fixant le droit d'inscription annuel pour les cours de langue à 100 € par personne, approuvé par le Ministère de l'Intérieur le 14.10.2004 réf. 4.0042, règlement devenu sans objet,
2. de transmettre la présente à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.

(suivent les signatures)

POUR EXPEDITION CONFORME

Bertrange, le 4 août 2021

Le Bourgmestre ff,

Le Secrétaire,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que la délibération du conseil communal du 16 juillet 2021 portant abrogation du règlement 1^{er} octobre 2004 fixant le droit d'inscription annuel pour les cours de langue, approuvée par Mme la Ministre de l'Intérieur le 16 août 2021, a été publiée et affichée à partir de ce jour.



Commune de **B E R T R A N G E**

Bertrange, le 27 août 2021

Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre ff

Georges FRANCK
Secrétaire